
Espagne : le certificat FSC de NORFOR ou la suite d'une fraude

Le 9 avril dernier, l'organisation galicienne APDR (Asociación pola defensa da Ría) a publié une déclaration officielle concernant la certification FSC de la société NORFOR, filiale de l'entreprise espagnole de pâte et de papier ENCE, qui avait été certifiée en avril 2005.

Dans sa déclaration, l'APDR dénonce que « en Galice, nous subissons depuis des années les conséquences de l'influence néfaste de l'entreprise ENCE sur notre environnement naturel et notre économie ». L'APDR mentionne la monoculture et le commerce de bois d'eucalyptus pour la fabrication de pâte, qui « a provoqué l'appauvrissement et l'abandon de communautés rurales, et l'abandon de terres boisées ». Le communiqué énumère d'autres impacts des plantations industrielles d'arbres : « le risque élevé d'incendies », « l'intense érosion des terres », « la perte de diversité biologique et la destruction de ressources » et la pollution des « ruisseaux et aquifères souterrains » par l'utilisation de « grands volumes de pesticides », ainsi que la « perte de la qualité du paysage dans les zones occupées par leurs activités ».

En dépit de tout cela, l'entreprise a obtenu le certificat du FSC par l'intermédiaire de la SGS (Société Générale de Surveillance), une société suisse chargée de l'inspection, la vérification, l'essai et la certification à laquelle le FSC avait appliqué une suspension de six mois, en 1997, en raison de la controverse soulevée par la certification d'une opération forestière de la société Leroy dans les forêts du Gabon.

L'APDR avait dénoncé dès le début le problème à la délégation du FSC en Espagne et avait rédigé un rapport détaillé de 85 pages à ce sujet (<http://www.apdr.info/norfor/norbarpr.htm>). L'année dernière, l'APDR et des organisations de sept autres pays ont demandé que « la certification de NORFOR soit annulée sur-le-champ en application de l'objectif du FSC de 'promouvoir une gestion des forêts du monde qui soit environnementalement responsable, socialement bénéfique et économiquement viable' » (cf http://www.wrm.org.uy/actors/FSC/Campaign_De_Certification/Spain.html).

À présent, la déclaration de l'APDR dit que le rapport publié par la SGS le 5 février 2007 concernant la deuxième vérification de la certification de l'entreprise forestière NORFOR selon les critères du FSC « était plein de faussetés, de manipulation d'information, de détournement des faits et de dissimulation de la réalité. Pourtant, le problème n'est pas maintenant l'intention frauduleuse qui a été celle de l'entreprise depuis le début du processus de certification. Le problème est que le FSC, pleinement conscient de cette fraude, a décidé de maintenir la certification en dépit de l'évidence de plus en plus écrasante que ses critères ne sont pas respectés. Ainsi, le FSC fait un nouveau pas en arrière, s'éloignant encore davantage des objectifs pour lesquels il a été créé. »

Le communiqué regrette que « le système de gestion le plus mauvais, qui favorise l'érosion, la perte de diversité biologique et la disparition des usages et ressources de la forêt, possède en Galice le certificat FSC. Plus de deux ans après la délivrance du certificat, le système de gestion forestière de NORFOR n'a pas été modifié et le maintien du certificat est dû aux mensonges et à l'occultation de la réalité de la part de l'organe de certification, la SGS, et à la complicité du FSC. Presque deux ans

après la plainte formelle de l'APDR, qui a présenté des preuves claires et facilement vérifiables du non-respect de ses normes, le FSC s'efforce toujours de maintenir le certificat à tout prix. Par la certification de NORFOR, le FSC est en train de démontrer que son véritable objectif est de protéger une affaire florissante, plutôt que de 'garantir l'authenticité de ses certifications' et de 'promouvoir un système de gestion forestière qui soit responsable, bénéfique pour la société et financièrement viable'. »

L'APDR rappelle que le certificat est « un document qui donne aux entreprises l'accès à d'importantes subventions publiques octroyées par les États et les organismes internationaux », qu'il « permet à l'entreprise de mieux se positionner sur un marché où la certification a une valeur et un prestige qu'elle est en train de perdre du fait de la prolifération de certificats falsifiés. C'est uniquement pour les avantages économiques découlant de l'acquisition du certificat que les entreprises forestières cherchent à l'obtenir et le FSC à le maintenir à n'importe quel prix, sans prendre en considération le non-respect des critères établis ».

Il est temps que les gens sachent que « la possession d'une certification ne veut pas forcément dire que la gestion de son détenteur soit responsable, bénéfique pour la société et économiquement viable ».

Article fondé sur : "Official Statement of APDR (Asociación Pola Defensa Da Ría) Regarding the FSC Certification of NORFOR", <http://www.wrm.org.uy/countries/Spain/APDR.pdf>, 9 avril 2007, envoyé par l'APDR, adresse électronique : apdr@apdr.info, www.apdr.info.